

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 04823

Numéro SIREN : 420 423 477

Nom ou dénomination : Solocal Outre-Mer

Ce dépôt a été enregistré le 28/07/2022 sous le numéro de dépôt 29307



Solocal Outre-Mer

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



Solocal Outre-Mer

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Solocal Outre-Mer,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Solocal Outre-Mer relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 26 avril 2022

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Elleen Missotten

SOLOCAL OUTREMER

204 ROND POINT PONT DE SEVRES

92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Comptes au 31/12/2021



- SOMMAIRE -

Comptes annuels

Bilan - Actif	3
Bilan - Passif	4
Compte de résultat	5

Annexes

Règles méthodes comptables et notes diverses pour Annexes SLOM 2021	8
Immobilisations	15
Amortissements	16
Provisions et dépréciations	17
Créances et dettes	18
Charges à payer	19
Charges et produits constatés d'avance	20
Produits à recevoir	20
Composition du capital social	21

Comptes annuels

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2021	31/12/2020
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	800	800		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				4 628
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles	274 388	258 080	16 308	15 386
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	21		21	21
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	15 390		15 390	13 090
ACTIF IMMOBILISE	290 599	258 880	31 719	33 125
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	294 725		294 725	73 897
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	21 846		21 846	28 375
Autres créances	944 782		944 782	2 186 358
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités				200
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	1 261 353		1 261 353	2 288 831
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 551 952	258 880	1 293 072	2 321 956

Rubriques	31/12/2021	31/12/2020
Capital social ou individuel (dont versé : 75 000)	75 000	75 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	7 500	7 500
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		
Report à nouveau	501 945	754 914
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-755 767	-252 969
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	-171 322	584 445
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	403 862	459 457
PROVISIONS	403 862	459 457
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	617 166	675 732
Dettes fiscales et sociales	443 103	602 059
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	263	263
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	1 060 532	1 278 054
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 293 072	2 321 956

Rubriques	France	Exportation	31/12/2021	31/12/2020
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	2 253 532		2 253 532	2 591 556
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	2 253 532		2 253 532	2 591 556
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			120 265	
Autres produits			148 343	2
PRODUITS D'EXPLOITATION			2 522 141	2 591 558
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			1 647 127	1 822 289
Impôts, taxes et versements assimilés			26 885	40 214
Salaires et traitements			776 144	625 913
Charges sociales			345 144	327 666
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			4 289	4 409
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions			77 422	20 742
Autres charges			212 810	2 391
CHARGES D'EXPLOITATION			3 089 822	2 843 624
RESULTAT D'EXPLOITATION			-567 681	-252 066
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES				
RESULTAT FINANCIER				
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			-567 681	-252 066

Rubriques	31/12/2021	31/12/2020
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	76 278	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		1 729
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	76 278	1 729
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	264 363	2 632
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	264 363	2 632
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-188 086	-903
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	2 598 418	2 593 287
TOTAL DES CHARGES	3 354 185	2 846 256
BENEFICE OU PERTE	-755 767	-252 969

Annexes

ANNEXES DES COMPTES 2021

SOLOCAL OUTRE-MER

La présente annexe fait partie intégrante des comptes de l'exercice de 12 mois, débutant le 1er janvier 2021 et clos le 31 décembre 2021 de la société SoLocal Outre-Mer dont le total du bilan se monte à 1 552 milliers d'euros et le compte de résultat dégage une perte de 756 milliers d'euros.

1 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

SoLocal Outre-Mer, filiale de SoLocal Group, a pour activité principale la réalisation des opérations de prospection, de promotion sur le territoire des Départements d'Outre-mer de la publicité insérée dans les annuaires de SoLocal SA. Cette relation est régie par un contrat daté du 17 juin 2009 signé entre les parties.

Un avenant qui augmente le taux de commissions facturées a été signé en septembre 2021.

Les comptes annuels de SoLocal Outre-Mer ont été établis conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France et en conformité avec le règlement ANC n°2018-07 relatif à la réécriture du plan comptable général.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique. Aucun changement de méthodes comptables n'est intervenu sur l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Les chiffres sont présentés en milliers d'euros.

1.1 Principes de prise en compte des produits et des charges

L'activité de SoLocal Outre-Mer est circonscrite à la prospection de la clientèle située dans les DOM, à la gestion des prestataires locaux et au suivi du recouvrement pour le compte de SoLocal SA et SoLocal Marketing Services.

1.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent un droit incorporel, amorti sur 5 ans prorata temporis et des logiciels amortis sur 3 ans.

1.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée probable d'utilisation. Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

- Agencements et installations 10 ans
- Matériel informatique 3/4 ans
- Mobilier et matériel de bureau 8 ans

1.4 Créances Clients

Le poste est constitué de la créance de SoLocal Outre-Mer sur SoLocal SA et SoLocal Marketing Services pour la commission calculée sur le chiffre d'affaires résultant de la nouvelle convention citée paragraphe 1.

Un avenant qui augmente le taux de commissions facturées a été signé en septembre 2021.

1.5 Provisions pour risques et charges

Les droits acquis par les salariés en activité donnent lieu à la constitution de provisions pour charges au titre des indemnités de fin de carrière et de la médaille du travail.

Les engagements sont évalués et comptabilisés en application de la Recommandation ANC n°2013-02

La législation française prévoit que des indemnités sont versées aux salariés au moment de leur départ en retraite en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite. Le coût actuariel de cet engagement est pris en charge chaque année pendant la durée de vie active des salariés.

L'incidence des variations d'hypothèses est prise en compte en résultat sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés.

Hypothèses économiques		Hypothèses au	
		31/12/20	31/12/21
• Inflation		1,50 %	1,75 %
• Taux d'actualisation		0,35 %	1,00 %
• Taux d'augmentation des salaires (1)	Tables Solocal SA		Tables Solocal SA
• Taux de charges sociales		45,00 %	45,00 %
• Turnover (2)	Tables Solocal SA		Tables Solocal SA
• Méthode de calcul	Méthode des unités de crédit projetées		Méthode des unités de crédit projetées
1. Les tables d'augmentation des salaires sont définies en fonction de l'âge, selon la catégorie socio-professionnelle. 2. Les taux de turnover retenus varient en fonction de l'ancienneté dans l'entreprise ou de l'âge, selon la catégorie socio-professionnelle. La table a été actualisée pour les calculs au 31/12/2021.			

Les modalités de détermination de la provision médaille du travail s'effectuent selon une méthode statistique fondée sur les calculs de SoLocal SA.

1.6 Ventes

Le chiffre d'affaires correspond à la commission de SoLocal Outre-Mer, calculée sur les ventes de publicité comme spécifiée dans le contrat de régie du 17 juin 2009 et reconnue en fonction de la réalisation de la prospection de l'édition. Il en est de même pour SoLocal Marketing Services. Un avenant qui passe le taux de commissions de 25 à 30% du CA sur les ventes a été signé en septembre 2021.

1.7 Achats

Les achats sont constitués principalement par les commissions versées aux fournisseurs vendeurs et les charges de personnel engagées par la prospection.

1.8 Convention de trésorerie avec SoLocal Group

Une convention de trésorerie a été signée le 27 février 2007 prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2007. Elle est conclue pour une durée indéterminée.

SoLocal group assure la centralisation, la gestion et la coordination des opérations de trésorerie.

2 COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

2.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent un droit incorporel acquis auprès d'Havas-Overseas, complètement amorti à fin 2003. Nous avons procédé à la sortie comptable du logiciel Havas Hoverseas qui n'est plus utilisé.

En K€	Valeurs au début de l'exercice	Acquisitions Apport ou Dotations	Cessions ou virement	Reprise	Valeur à la Clôture de l'exercice
Logiciels	1				1
Havas Hoverseas	366		(366)		0
Amortissements	(362)			361	(1)
Immobilisations Nettes	5	-	(366)	361	0

2.2 Immobilisations corporelles

La variation des immobilisations corporelles s'analyse de la façon suivante :

En K€	Valeurs au début de l'exercice	Acquisitions Apport ou Dotations	Cessions ou virement	Reprise	Valeur à la Clôture de l'exercice
Immobilisation brutes	375	5	(105)	0	274
Amortissements	(359)	(5)	105	0	(258)
Immobilisations Nettes	16	0	0	0	16

2.3 Provision pour dépréciation des créances clients

La variation de la provision pour dépréciation des comptes clients s'analyse de la façon suivante :

En K€	Période close le 31/12/2021	
	2020	2021
Créances clients brutes	28	22
Provisions pour dépréciation	0	0
Créances clients nettes	28	22

2.4 Fournisseurs débiteurs

Les fournisseurs débiteurs, soit 617 k€ sont constitués essentiellement par les avances versées aux fournisseurs vendeurs.

2.5 Créances fiscales et sociales

Les créances fiscales et sociales, soit 101 K€ sont constituées pour l'essentiel par le compte courant d'intégration fiscale pour 52 K€, d'autres dettes fiscales pour 8 K€ et 41 K€ de créances sociales.

2.6 Les créances diverses

Les créances diverses sont constituées par la trésorerie placée auprès de SoLocal Group pour une durée inférieure ou égale à 3 mois.

Au 31 décembre 2021, ces placements s'élèvent à 811 K€, ils représentaient 1 669 K€, au 31 décembre 2020.

2.7 Capital Social

Le capital social s'élève à 75 000 Euros. Il est composé de 50 000 actions de 1,5 Euros de valeur nominale.
Variation des capitaux propres (Euros) :

En euros	Capitaux propres Au 31/12/2020	Affectation du Résultat 2020	Résultat de L'exercice 2021	Capitaux propres Au 31/12/2021
CAPITAL	75 000			75 000
RESERVE LEGALE	7 500			7 500
REPORT A NOUVEAU	754 914	(252 969)		501 945
RESULTAT	(252 969)	252 969	(755 767)	(755 767)
Total	584 445	0	(755 767)	(171 322)

2.8 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour charges concernent :

- Les droits acquis au titre de l'indemnité de fin de carrière pour un montant de 362 K€.
- Les droits acquis au titre de la médaille du travail pour un montant de 42 K€.

2.9 Dettes Financières

Concours bancaires courants : ils concernent le solde fusionné (Paris + Agences) des comptes bancaires à la Société Générale et à la BRED soit 0 K€.

2.10 Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 617 k€ et comprennent principalement les factures non parvenues des fournisseurs vendeurs pour 397 K€.

2.11 Dettes fiscales et sociales

Elles s'élèvent à 443 k€ et comprennent principalement la TVA 212 k€, des dettes sociales pour 64 k€ et des dettes fiscales pour 159k€.

2.12 Chiffre d'Affaires

Ce dernier est composé de la commission sur chiffre d'affaires vendu par SoLocal Outre-mer.

En K€	2021	2020
Guadeloupe	695	611
Martinique	690	790
Solocal Interactive	18	0
Guyane	0	311
Réunion	851	880
Total	2 254	2 591

2.13 Résultat exceptionnel

Les produits exceptionnels s'élèvent à 76 278€ et sont composé principalement de 20 997€ de solde de tiers à plus de cinq ans et de reprises sur provisions (IFC, congés payés et tickets restaurants) 50 539€

Les pertes s'élèvent à 264 123€ et sont composé principalement de 198 697€ de avances sur primes conservé non passées en charges, de 25 303€ de solde de tiers à plus de cinq ans et de 20 614€ d'ajustement provision sur primes.

Le résultat exceptionnel est donc une perte de 188 085€

2.14 Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires facturés par notre commissaire aux comptes au titre de l'audit statutaire de nos comptes au 31 décembre 2021 s'élève à 12 K€ HT.

2.15 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

La ventilation de l'impôt sur les bénéfices entre le résultat courant et le résultat exceptionnel est la suivante :

En K€	Résultat avant impôts	Impôts	Net
Résultat courant	(568)	0	(568)
Résultat exceptionnel et participation	(188)	0	(188)
Résultat comptable	(756)	0	(756)

2.16 Engagements hors bilan

Engagements (en K€)	31-déc.-21	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Loyers : véhicules	18	17	1	0
Loyers : immobilier	0	0	0	0
Loyers : mobilier	0	0	0	0
Achats de biens et services	5	5	0	0
Passif éventuels - EHB donnés	23	22	1	0

2.17 Effectifs

Statuts	2021	2020
Cadres	6	6
Maitrises	7	8
Employés	0	1
Total	13	15

L'effectif correspond à l'effectif au 31 décembre 2021.

2.18 Intégration Fiscale

Par une option en date du 3 décembre 2004, SoLocal Group, actionnaire majoritaire de SoLocal Outre-Mer, s'est placée pour une période de cinq ans renouvelables sous le régime fiscal des groupes de sociétés prévues aux articles 223 A et suivants du Code Général des Impôts.

Par cette option, SoLocal Group s'est rendue seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû sur l'ensemble des résultats du groupe formé par elle-même et les sociétés dont elle détient, directement ou indirectement 95 % au moins du capital et qui ont donné leur accord pour être membres de ce groupe. Par cette option, elle s'est également rendue redevable du précompte et de l'imposition forfaitaire annuelle due par les sociétés du groupe.

Les conditions légales requises pour faire partie du groupe fiscal formé par SoLocal Group étant préalablement remplies, SoLocal Outre-Mer a donné le 22 novembre 2004 son accord formel pour être membre dudit groupe fiscal à compter du 1^{er} janvier 2005.

Par cet accord, SoLocal Outre-Mer s'est rendue solidaire du paiement de l'impôt sur les sociétés, de l'imposition forfaitaire annuelle, du précompte et, le cas échéant, des intérêts de retard, majorations et amendes fiscales correspondantes, dont SoLocal group est redevable à hauteur de l'impôt et des pénalités qui seraient dus par la filiale si celle-ci n'était pas membre du groupe.

L'intégration fiscale est régie par une nouvelle convention signée entre les parties le 8 décembre 2008, qui se substitue à celle du 28 novembre 2004. SoLocal Outre-Mer détermine son impôt suivant les mêmes règles qu'elle aurait appliquées si elle n'avait pas fait partie du groupe d'intégration fiscale.

2.19 Continuité de l'exploitation

La société n'a pas identifié d'éléments de nature à compromettre la continuité d'exploitation. Solocal Outre-mer bénéficie du soutien de la société mère Solocal Group.

2.20 Evénements postérieurs à la clôture

Aucun évènement significatif n'est intervenu post clôture.

2.21 Evénements subséquents

La direction considère que les impacts éventuels sur l'année à venir dû à la guerre en Ukraine ne remettent pas en cause la continuité d'exploitation de la société.

2.22 Faits significatifs de l'exercice

Crise Covid-19

- Les hypothèses et plans d'affaires retenus dans l'établissement des comptes ont été validés par la Direction et prennent en compte l'incidence de la crise sanitaire. Ces plans prévoient que la crise sanitaire actuelle continuera sans aggravation ni amélioration significative durant la totalité de l'exercice 2022.

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	366 596		236
Terrains			
Dont composants			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.			
Install. techniques, matériel et outillage ind.			
Installations générales, agenc., aménag.	216 228		5 962
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	158 445		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			236
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	374 674		6 198
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	21		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	13 090		4 600
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	13 111		4 600
TOTAL GENERAL	754 381		11 034

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES		366 032	800	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.				
Installations techn., matériel et outillages ind.				
Installations générales, agencements divers		35 838	186 352	
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier		70 410	88 035	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours		236		
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		106 484	274 388	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations			21	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		2 300	15 390	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		2 300	15 411	
TOTAL GENERAL		474 816	290 599	

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissements et développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	361 968		361 168	800
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	361 968		361 168	800
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales, agenc., aménag.				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agenc. et aménag. divers	200 896	4 235	35 086	170 045
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	158 391	54	70 410	88 035
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	359 287	4 289	105 497	258 080
TOTAL GENERAL	721 256	4 289	466 665	258 880

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
Frais établis.							
Fonds Cial							
Autres. INC.							
INCORPOREL.							
Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui							
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							
CORPOREL.							
Acquis. titre							
TOTAL							

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30 % Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions pour litiges Provisions pour garanties données aux clients Provisions pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Provisions pour pensions, obligations similaires Provisions pour impôts Provisions pour renouvellement immobilisations Provisions pour gros entretiens, grandes révis. Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer Autres provisions pour risques et charges	459 457	77 422	133 017	403 862
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	459 457	77 422	133 017	403 862
Dépréciations immobilisations incorporelles Dépréciations immobilisations corporelles Dépréciations titres mis en équivalence Dépréciations titres de participation Dépréciations autres immobilis. financières Dépréciations stocks et en cours Dépréciations comptes clients Autres dépréciations				
DEPRECIATIONS				
TOTAL GENERAL	459 457	77 422	133 017	403 862
Dotations et reprises d'exploitation Dotations et reprises financières Dotations et reprises exceptionnelles Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice		77 422	120 265 12 752	

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	15 390	15 390	
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	21 846	21 846	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	39 243	39 243	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	52 855	52 855	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	4 818	4 818	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses	4 400	4 400	
Groupe et associés	810 974	810 974	
Débiteurs divers	32 493	32 493	
Charges constatées d'avance			
TOTAL GENERAL	982 018	982 018	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	617 166	617 166		
Personnel et comptes rattachés	64 552	64 552		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	150 422	150 422		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	211 987	211 987		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	16 141	16 141		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	263	263		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	1 060 532	1 060 532		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

Compte	Libellé	31/12/2021	31/12/2020	Ecart
CHARGES A PAYER				
DETTES FOURNISSEURS CPTEs RATTACH				
408120	FRS FACTURES NON PAR	1 378,31	9 983,61	-8 605,30
408130	VENDEURS-COMMISSIONS	396 872,78	140 227,33	256 645,45
408140	FNP TOPAZE	205 129,65	157 954,92	47 174,73
TOTAL DETTES FOURNISSEURS CPTEs RATTACH		603 380,74	308 165,86	295 214,88
DETTES FISCALES ET SOCIALES				
428100	PROVISIONS POUR SALA	15 332,09	-2 733,23	18 065,32
428200	PROV CONGES PAYES	49 053,40	75 334,79	-26 281,39
438610	Organismes sociaux C	51,00	51,00	
438910	PROV.MENS.CHARGES SO	27 518,95	35 380,52	-7 861,57
448600	ETAT - CHARGES A PAY	3 223,90	2 583,00	640,90
448610	CHARGES A PAYER	-1 198,66	-1 053,23	-145,43
448611	CHARGES A PAYER TA	2 837,97	581,29	2 256,68
448613	CHARGES A PAYER FPC	1 585,39	-568,21	2 153,60
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES		98 404,04	109 575,93	-11 171,89
TOTAL CHARGES A PAYER		701 784,78	417 741,79	284 042,99

Compte	Libellé	31/12/2021	31/12/2020	Ecart
PRODUITS A RECEVOIR				
AUTRES CREANCES				
448625	CET CFE		1 951,00	-1 951,00
448630	DETTE CVAE	2 611,00	-5 685,87	8 296,87
448710	IMPOTS & TAXES PDTS		5 346,00	-5 346,00
TOTAL AUTRES CREANCES		2 611,00	1 611,13	999,87
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR		2 611,00	1 611,13	999,87

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	50 000			1,5
Actions amorties				
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote				
Actions préférentielles				
Parts sociales				
Certificats d'investissements				



Solocal Outre-Mer
Société Anonyme au capital de 75 000 €
204 Rond-point du pont de Sèvres, 92100 Boulogne Billancourt
420 423 477 RCS Nanterre

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 17 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept juin à 9 heures, les actionnaires de la société Solocal Outre-Mer se sont réunis en Assemblée générale mixte au siège social, 204 Rond-point du pont de Sèvres, 92100 Boulogne Billancourt, sur première convocation.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire. Cette feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus de la moitié des actions ayant le droit de vote. En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur Raymond Lichaa préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Il rappelle que les actionnaires ont été réunis à l'effet de statuer sur :

A titre ordinaire :

- Rapport du Conseil d'administration ;
- Rapports du Commissaire aux comptes ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tel que ressortant des comptes annuels ;
- Conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce
- Pouvoirs pour formalités ;

A titre extraordinaire :

- Continuation d'activité malgré la perte de la moitié du capital social

Le Président déclare ouverte la présente Assemblée Générale mixte et constitue le bureau. Sont appelés, en qualité de scrutateurs, Messieurs Maxime Duclaux et Etienne de la Boulaye. Il propose à l'Assemblée, qui l'accepte, de désigner en qualité de secrétaire de séance, Audrey FLORECK.

La société ERNST & YOUNG et Autres, Commissaire aux comptes de la Société, régulièrement convoquée, n'assiste pas à la séance.

Le Président rappelle qu'il tient à la disposition de l'Assemblée les documents usuels.

Puis il dépose sur le bureau et met notamment à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'Assemblée,
- les copies des lettres de convocation des actionnaires et du Commissaire aux comptes,
- les rapports du Commissaire aux comptes,
- le rapport du conseil d'Administration et le texte des résolutions proposées à l'Assemblée,
- un exemplaire des statuts de la Société.

Le Président donne ensuite lecture du rapport du Conseil d'Administration.

Cette lecture terminée, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

A TITRE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

(Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration ainsi que des rapports du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. Elle arrête la perte de cet exercice à 755 766.70 euros.

Elle donne aux membres du Conseil d'administration quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021, tel que ressortant des comptes annuels)

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter la perte de l'exercice 2021 s'élevant à 755 766.70 euros au compte de report à nouveau dont le solde après affectation sera de -253 821.50 euros.

Il est rappelé que le montant du dividende par action mis en distribution au titre des trois exercices précédents a été le suivant :

- Aucun dividende au titre de l'exercice 2020
- Aucun dividende au titre de l'exercice 2019
- Aucun dividende au titre de l'exercice 2018

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

(Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, prend acte des conclusions de ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

A TITRE EXTRAORDINAIRE

QUATRIEME RESOLUTION

(Continuation d'activité malgré la perte de la moitié du capital social)

L'assemblée Générale constate que les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social et, conformément à l'article L. 225-248 du Code de Commerce, décide de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la Société et donc de poursuivre l'activité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

(Pouvoirs pour formalités)

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée en vue de l'accomplissement de toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président remercie les actionnaires pour leur présence et lève la séance à 9h35.

De tout ce que dessus, il a été dressé procès-verbal qui a été signé après lecture par les membres du bureau.

LE PRESIDENT
Raymond Lichaa

LES SCRUTATEURS
Etienne de la Boulaye

Maxime Duclaux

LE SECRETAIRE
Audrey FLORECK

**Solocal Outre-Mer
Société Anonyme au capital de 75 000 Euros
Siège social : 204, Rond-Point du Pont de Sèvres 92100 Boulogne Billancourt
420 423 477 Nanterre**

**Rapport du Conseil d'administration
à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de
Solocal Outre-Mer**

**Comptes annuels pour l'exercice clos
le 31 décembre 2021**

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale ordinaire en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous exposer l'activité de Solocal Outre-Mer (la « Société ») au cours de son exercice social débuté le 1^{er} janvier 2021 et clos le 31 décembre 2021, les résultats de cette activité et nos perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice et l'affectation du résultat qui ressort de ces comptes.

Il vous sera donné par ailleurs lecture des rapports du Commissaire aux comptes de la Société.

Tous les documents sociaux, comptes, rapports et autres documents et renseignements s'y rapportant vous ont été communiqués ou ont été mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par la loi et les statuts.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS 2021

L'exercice 2021 a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires hors taxes de 2 253 532 euros.

Organisation

Au 31 décembre 2021, l'effectif des 3 agences était de 13 collaborateurs, y compris les directeurs d'agence et l'encadrement commercial.

L'activité commerciale est réalisée par des agents commerciaux mandatés par Solocal Outre-Mer (en 2021 : 5 en Guadeloupe, 7 en Martinique, 3 en Guyane, 5 à la Réunion, soit 20 au total et 1 Télévendeur).

Activité

Solocal Outre-Mer a commercialisé au cours de l'exercice 2021 les produits publicitaires de la gamme Solocal.

Le chiffre d'affaires hors taxes de 2 253 532 euros réalisés au cours de l'exercice 2021 comprend essentiellement la commission de régie payée à Solocal Outre-Mer par Solocal SA et Solocal Marketing Services.

Pour la première année, les ventes 2021 représentaient 100% du digital
Les ventes digitales ont été stabilisées par rapport à 2020,
Le parc sites Internet est en progression de 12% et représente un volume de 718 clients
Lancement de l'offre Connect/Réf Prio au T4 2021

Résultat d'exploitation

La principale charge d'exploitation demeure le coût commercial.

Celui-ci est constitué des commissions sur ventes et indemnités de rupture payées aux agents commerciaux, à hauteur de 1 152 855 euros.

Les coûts salariaux (charges sociales incluses) se sont élevés à 1 121 288 euros.

La dotation pour amortissement s'élève à 4 289 euros.

Le montant total des charges d'exploitations est de 3 089 821 euros

Les produits d'exploitations sont composés principalement du chiffre d'affaires nets pour 2 253 532 euros, mais aussi des reprises sur amortissements et provisions pour 120 265 euros et des autres produits 148 343 euros.

Compte tenu de ces éléments, le résultat d'exploitation 2021 est de -567 681 euros.

Résultat d'exceptionnel

Les produits exceptionnels s'élèvent à 76 278€ et sont composé principalement de 20 997€ de solde de tiers à plus de cinq ans et de reprises sur provisions (IFC, congés payés et tickets restaurants) 50 539€

Les pertes s'élèvent à 264 123€ et sont composé principalement de 198 697€ de avances sur primes conservé non passées en charges, de 25 303€ de solde de tiers à plus de cinq ans et de 20 614€ d'ajustement provision sur primes.

Le résultat exceptionnel est donc une perte de 188 085€

Résultat financier

Le résultat financier s'est élevé à 0 euros.

Résultat courant

Le résultat courant s'est élevé à -567 681 euros.

Résultat net

Compte tenu notamment de la participation des salariés en application de l'accord de participation du groupe Solocal (néant) et de l'impôt sur les bénéfices (néant), le résultat net 2021 est une perte de -755 766.70 euros.

Est joint en annexe du présent rapport le tableau des résultats prévu par l'article R. 225-102 du Code de commerce.

EVENEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2021

L'année 2021 a été marquée par les événements suivants :

- Une crise sanitaire toujours impactante dans les départements d'outre-mer avec 2 confinements et couvre-feux avec fermeture de commerces non essentiels (Avril-Mai) et (Aout et sept)
- Partenariat avec Solocal Interactive en avril 2021 pour développer le parc clients
- Crise Covid-19 : Les hypothèses et plans d'affaires retenus dans l'établissement des comptes ont été validés par la Direction et prennent en compte l'incidence de la crise sanitaire. Ces plans prévoient que la crise sanitaire actuelle continuera sans aggravation ni amélioration significative durant la totalité de l'exercice 2022.

EVENEMENTS SUBSEQUENTS

La direction considère que les impacts éventuels sur l'année à venir dû à la guerre en Ukraine ne remettent pas en cause la continuité d'exploitation de la société.

PROJET D'AFFECTATION DU RESULTAT

L'exercice écoulé se traduit par une perte de 755 766.70 euros que nous vous proposons d'affecter au compte de report à nouveau dont le solde après affectation sera de -253 821.50 euros.

Il est rappelé que le montant du dividende par action mis en distribution au titre des trois exercices précédents a été le suivant :

- Aucun dividende au titre de l'exercice 2020
- Aucun dividende au titre de l'exercice 2019
- Aucun dividende au titre de l'exercice 2018

PRISES DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES DANS DES SOCIETES

Néant.

CESSIONS DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES DANS DES SOCIETES

Néant.

CAPITAL SOCIAL - REPARTITION

(I) Capital social

Le capital social est fixé à la somme de 75 000 euros. Il est divisé en 50 000 actions d'une seule catégorie de 1,5 euros chacune, libérées intégralement de leur valeur nominale.

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de Commerce, nous vous rappelons que Solocal Group détient plus de 99,98 % du capital social ou des droits de vote.

(II) Capitaux propres

Les capitaux propres s'élèvent à -171 321.55€. Les capitaux propres sont inférieurs à la moitié du capital social. En conséquence, conformément aux dispositions de l'article L225-248 du Code de commerce nous inviterons l'associé unique à se prononcer sur la poursuite de l'activité.

(III) Actionnariat salarié

Votre Société est soumise aux obligations prévues à l'article L. 225-129-6 du Code de commerce concernant les sociétés dont les actions détenues par le personnel de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 représentent moins de 3% du capital.

La loi de simplification du droit du 17 mai 2011 a exclu du champ de cette obligation les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce lorsque la société qui les contrôle a mis en place un plan d'épargne salariale. Les salariés de la Société bénéficiant du plan d'épargne salariale institué au sein du groupe Solocal, la Société n'est plus soumise à l'obligation périodique de présenter une résolution tendant à réaliser une augmentation de capital dans les conditions prévues à l'article L.443-5 du Code de travail.

(III) Délégation d'augmentation de capital accordée au Conseil d'administration

Aucune délégation n'a été accordée par l'Assemblée générale dans le domaine des augmentations de capital.

SITUATION DES MANDATS / COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La rémunération du Président, des Directeurs Généraux et des Directeurs Généraux délégués a été déterminée par le Conseil d'Administration. Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1, al.3, du Code de Commerce, nous vous communiquons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux de la société au cours de l'exercice 2021 :

Nom	Fonctions	Date de nomination	Autres fonctions et principaux mandats exercés dans toutes sociétés
Maximie DUCLAUX	Représentant permanent de Solocal Group, Administrateur de Solocal Outre-Mer	23/06/2021	➤ Secrétaire Général Adjoint Solocal SA
Raymond LICHAA	Directeur Général et administrateur de Solocal Outre-Mer	27/06/2008	➤ Président du Conseil d'Administration ➤ Directeur des ventes au sein de Solocal SA
Etienne DE LA BOULAYE	Administrateur de Solocal Outre-Mer	31/05/2014	➤ Directeur Juridique Groupe Solocal

IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DE L'ACTIVITE DE L'ENTREPRISE

La Société n'est pas concernée par les obligations en matière d'activité polluante.

INFORMATIONS SOCIALES

Au 31 décembre 2021, la Société employait 13 salariés.

DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS AU 31/12/2021

En application de l'article L. 441-6-1 alinéa 1^{er} issu de la loi 2008-776 du 4 août 2008 et de l'article D. 441-4 modifié par le décret n°2017-350 du 20 mars 2017 – art.1, vous trouverez ci-après la décomposition du solde des dettes et des créances à l'égard des fournisseurs et des clients par date d'échéance :

Article D 441 I 1° Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échû						Article D 441 I 2° Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échû					
0 jour (Indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	TOTAL (1 jour et plus)	0 jour (Indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	TOTAL (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement											
Nombre de factures concernées					61						
Montant total des factures concernées (en TTC)	-39 527	12 971	17 139	7 910	20 214	58 235					
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (en TTC)	-2,40%	0,79%	1,04%	0,48%	1,23%	3,54%					
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (en TTC)							0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées											
Nombre de factures exclues											
exclues											

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

A la pointe dans son secteur, la Société développe une activité de recherche et d'innovation performante grâce à ses équipes et à de nombreux partenariats. Ceux-ci sont constitués des meilleurs spécialistes dans leurs domaines de compétences respectifs dans le but de favoriser l'innovation et l'excellence.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code pour l'exercice 2021 ont représenté un montant de 11690 euros.

PERSPECTIVES D'EVOLUTION

- L'année 2022 devrait confirmer la stabilisation des ventes avec la migration de 100% des comptes clients sur l'offre Connect/Référencement Prioritaire
- Une évolution des contrats des agents commerciaux est prévue avec un nouveau modèle de commissions dès le T4 2022
- Maintien du partenariat de Solocal Interactif pour l'année 2022

CONVENTIONS REGLEMENTEES VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous informons qu'aucune convention visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

PRESENTATION DES COMPTES

Nous vous présentons les comptes sociaux annuels que nous soumettons à votre approbation.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Fait à Boulogne-Billancourt, le 25 avril 2022

Le Conseil d'administration

RESULTATS FINANCIERS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES
(Article 225-102 du Code de commerce)

NATURE DES INDICATIONS	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021
1 - SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000
b) Nombre d'actions ordinaires existantes	50.000	50.000	50.000	50.000	50.000
2 - RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTUEES					
a) Chiffre d'affaires HT	4 122 990	3 556 259	3 047 025	2 591 555	2 253 531
b) Bénéfice avant impôt, participation, amortissements et provisions	187 674	-257 873	-309 584	-227 817	-794 320
c) Impôts sur les bénéfices	34 603	-36 418	0	0	0
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	3 400	-16 621	0	0	0
e) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	112 649	-216 493	-359 796	-252 968	-785 766
f) Montant des bénéfices distribués ou en proposition*	110 000	0	0	0	0
3 - RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION					
a) Bénéfice après impôt et participation mais avant amortissements, provisions	2,89	-4,10	-6,19	-4,56	-15,69
b) Bénéfice après impôt, participation, amortissements et provisions	2,23	-4,33	-7,20	-5,06	-15,12
c) Dividende versé à chaque action	2,20	0,00	0,00	0,00	0,00
4 - PERSONNEL					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	20	19	17	15	13
b) Montant de la masse salariale	966 213	908 735	790 621	710 834	795 607
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	0	0	0	0	0

